

**Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 13 DECEMBRE 2018**

Présents:

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut.

Monsieur François ROOSENS, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - TERTRE

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS

Monsieur Patrice BAUVIN, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE

Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN

Madame Anne-Marie BERTONI, - VILLEROT

Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE

Monsieur Gilbert WILMART, LES TROUS VERTS - VILLEROT

Monsieur Damien DEGAND, - HAUTRAGE

Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM - VILLEROT

Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. - NAMUR

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS

Monsieur Raymond STUEZ, - BAUDOUR

Madame Anne-Sophie PYPE, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité - MONS

Monsieur Thierry VOËT, RENEWI BELGIUM Responsable d'exploitation - VILLEROT

Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur – TERTRE

Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention - TERTRE

Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE

Monsieur Julien CLOMBE PRINCE ERACHEM Directeur gérant - SAINT-GHISLAIN

Invité(s)

Madame Maité DUFRASNE, I.D.E.A. - Projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL - MONS

Madame Pauline DEVOS, I.D.E.A. - Projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL - MONS

Excusés:

Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES

Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE

Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain –

## **Premier point:**

### **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance.

Il n'y a plus de remarque, le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2018 est approuvé et peut être rendu public.

Le président accueille Mesdames DUFASNE et DEVOS invitées pour présenter le projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL dans le cadre de l'Eco-Zoning IDEA.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur François ROOSENS Echevin de l'Environnement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du bien-être animal et représentant le Collège au sein du comité.

Il remercie Madame DEMAREZ, pour son assiduité et sa participation active aux travaux du comité d'accompagnement durant l'ensemble de son mandat ainsi que pour le courriel de remerciement adressé à l'ensemble des membres de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT.

Après un rapide tour de table de présentation et l'accueil de Madame Anne-Sophie PYPE du bureau de sécurité, le président propose à l'assemblée de définir le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement. Il est fixé comme suit d'un commun accord:

**-le jeudi 28 février à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

**-le jeudi 23 mai à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

**-le jeudi 05 septembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

**-le jeudi 12 décembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Présentation du projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL (Eco-Zoning IDEA)
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

## **Deuxième point:**

### **Présentation du projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL (Eco-Zoning IDEA)**

Mesdames DUFASNES et DEVOS présente le projet interreg.

La présentation complète est reprise en annexe du présent procès-verbal, à l'attention

des membres du comité (annexe 1).

Monsieur RIFAUT, complète en expliquant les aménagements prévus sur le site d'ADVACHEM (près fleuris, plantations de fruitiers, hôtel à insectes, ...). Il signale aussi que des aménagements seraient possibles dans le cadre du futur projet d'extension avec une proposition de rachat de 4 hectares du terrain contigu (côté Euloco).

A la question de Monsieur PRIMOSIG, les intervenants indiquent qu'il n'y a pas, en ce qui concerne ce projet, de contre-indications particulières concernant les sites potentiellement pollués. Monsieur RIFAUT ajoute que la vie reprend très vite ses droits. Une des seules problématiques soulevées en regard de ce projet étant liée au bruit.

Madame DUFASNE indique que le budget moyen alloué est de l'ordre de 1500 €. Ce projet s'attache à mettre en avant 4 entreprises ambassadrices de chaque côté de la frontière (Wallonie – France) laissant la possibilité à d'autres entreprises par la suite de développer d'initiative des projets similaires.

A la question de Monsieur DEGAND, Madame LELEUX et Monsieur ROSENS signalent que les projets PCDN sont développés essentiellement sur des espaces publics mais que cette information pourrait susciter un intérêt et des synergies sachant que la Ville de Saint-Ghislain est une commune Maya.

Monsieur GRIGNARD signale l'existence d'un projet du SPW, "Entreprises Nature Admise" pour les entreprises qui souhaitent aménager leurs abords en faveur de la Biodiversité.

Madame HUBERT signale que PRINCE ERACHEM dispose déjà d'un près fleuri d'un hectare.

Il est signalé qu'une faune et une flore intéressante est observée dans le zoning.

Mesdames DUFASNE et DEVOS signale que le projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL est réalisé en collaboration avec le laboratoire de zoologie de l'U-MONS.

Madame DEVOS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Appelé par d'autres obligations, Monsieur RIFAUT quitte la séance après le point 2.

Le président remercie pour leur présentation Mesdames DUFASNE et DEVOS qui quittent aussi la séance.

### **Troisième point:**

#### **Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 2).

#### **-Pour ADVACHEM – voir la note**

Le président donne lecture de la note et signale que Monsieur RIFAUT a indiqué que dès 2019, il annexera un tableau de synthèse des résultats des analyses effectuées sur la période comme sollicité lors de la dernière réunion.

Pas de question

**-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note**

Pas de question

**-Pour COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note**

Pas de question

**-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note**

Pas de question

**-Pour PRINCE ERACHEM – voir la note**

Pas de question

**-Pour YARA – voir la note**

En réponse à la remarque de Monsieur POTTIEZ formulée lors de la dernière réunion, Monsieur BAUVIN signale qu'une campagne de mesure de bruit a été effectuée durant la période d'arrêt/remise en marche de l'entreprise, notamment en prévision du renouvellement du permis prévu en 2019.

En réponse à Monsieur ROOSENS concernant une interpellation relative à un nuage orange qui s'est dégagé le 05/12, Monsieur BAUVIN indique que ce nuage a été causé par le démarrage d'une unité d'acide nitrique.

En réponse à Monsieur l'Echevin et aux riverains, il signale que ce type d'événement lié au processus (sécurité) et/ou plus spécifiquement au redémarrage des unités (mise en place du deNox –ces opérations s'effectuent en journée), se produit environ 15 fois par an et n'engendre pas d'incidence notable en terme de pollution vu la quantité limitée d'émission d'oxydes d'azote. Un tel nuage n'a aucun effet au sol, compte tenu de sa hauteur d'émission et de sa dispersion relativement rapide surtout en cas de vent.

En ce qui concerne la communication, Monsieur BAUVIN précise qu'il a eu des contacts à ce sujet avec Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur STUEZ déclare avoir téléphoné le 9 octobre au poste de garde et à YARA à 8h00. Il indique qu'il a reçu une réponse de YARA à 16h00 et qu'au poste de garde son interlocuteur lui a répondu qu'il n'entendait rien.

Monsieur BAUVIN signale à ce dernier, que faisant suite à l'appel reçu, des personnes se sont déplacées et ont été pour vérifier les installations préalablement à la réponse donnée (voir ci-dessous).

● **Environnement :**

- Nous avons reçu une plainte bruit le 09 octobre et avons fait part à 2 reprises à notre interlocuteur que l'ensemble des unités et utilités étaient à l'arrêt cette semaine-là et qu'aucun bruit ne venait donc du zoning.
- 2 appels pour odeur d'ammoniac de Villerot le 29 novembre et de Baudour le 09 décembre. Une campagne de mesure de bruit dans le voisinage a été faite durant l'arrêt et lors du redémarrage des unités, cette étude sera jointe à l'étude d'incidence lors la dépose du renouvellement de notre permis environnemental en 2019.

-Le relevé des plaintes reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (13/09/2018) est repris ci-dessous.

Madame HUBERT confirme qu'une seule plainte a été enregistrée au poste de garde à savoir le 09 octobre 2018.

Pour rappel un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.

A la question de Monsieur DEGAND, Monsieur PRIMOSIG indique que tout ce qui se dit dans ce comité est pris en compte par les autorités lors de l'analyse des dossiers.

Monsieur GRIGNARD confirme que la synthèse de ce qui se dit ainsi que les observations des riverains et plaintes sont reprises dans le procès-verbal. Il est non seulement rendu public par la Ville mais aussi envoyé à l'ensemble des membres dont font notamment partie les autorités communales, provinciales (bureau de sécurité), régionales (DPA, DPE, Cellule RAM) et fédérales (DCRC).

**Quatrième point:**

**Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Madame LELEUX explique qu'à la suite des élections communales, il est prévu que la Commission Sécurité-Environnement soit renouvelée tout les 6 ans en ce qui concerne les représentants de la population. Les nouveaux représentants de la population participent à leur première réunion en juin.

La Procédure:

1° parution dans le journal "La Région" (toute-boîte), parution en février et sur le site de la Ville de l'article suivant :

**"RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION SECURITE-ENVIRONNEMENT DU ZONING INDUSTRIEL TERTRE/VILLEROT/HAUTRAGE".**

**Appel aux candidats**

Cette commission est une structure de dialogue entre les industriels, les administrations et la population. La composition de la commission est la suivante : autorités communales et administrations (10 sièges), industriels (13 sièges), population (10 sièges) dont 4 attribués d'office aux deux associations reconnues "SOS Hautrage"(2) et "Les Trous verts" (2) ainsi que **6 représentants élus par la population.**

La Ville de Saint-Ghislain lance un **APPEL AUX CANDIDATS** en vue de désigner par une élection les **6 représentants de la population**, dont au moins un de chaque commune suivante : Tertre, Villerot, Hautrage et Baudour et leurs suppléants. Le mandat de tous les membres de la commission est exercé à titre gratuit.

Toute personne intéressée est invitée à poser sa **CANDIDATURE PAR ECRIT** auprès du Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain (rue de Chièvres 17 à Tertre) **pour le 15 mars 2019 au plus tard. Conditions minimales requises** : être âgé de 18 ans au moins et être domicilié dans l'Entité. Le candidat ne peut être membre du Conseil communal ou de l'une des deux associations de riverains reconnues (une déclaration sur l'honneur sera exigée). Durée du mandat : jusqu'à la fin de la prochaine législature, soit le 31 décembre 2024.

Les élections se dérouleront **le samedi 06 avril 2019 de 9h00 à 13h00 à la maison de la citoyenneté à Baudour**. Attention: se munir obligatoirement de sa carte d'identité. »

2° organisation d'élections si plus de 12 candidatures reçues. *(6 effectifs+ 6 suppléants)*

3° publication de la liste des candidats dans "La Région" avril ou mai **2019**

4° un courrier officiel sera envoyé aux 2 associations afin de désigner leurs 2 représentants respectifs. *(+ suppléants)*

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec les représentants de l'Administration communale : M. ROOSENS François, Echevin et Mmes MEREAU Pauline et LELEUX Arielle, administratifs.

Le président signale que, faisant suite à la demande formulée lors de la réunion précédente concernant le manganèse (toxicité pour la santé et risques en ce qui concerne la consommation des légumes des jardins voire pour les petits élevages), en l'absence d'autres propositions, il a sollicité le Dr Pol GOSSELIN de la Cellule Permanente Santé – Environnement du SPW pour une présentation des risques liés au manganèse.

L'assemblée marque son accord pour inscrire le point au prochain ordre du jour sous réserve de la confirmation de l'intéressé.

Il n'y a plus/pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Présentation de la Cellule Permanente Environnement – Santé
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**

**Divers**

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous

-----

Annexe(s)

-Annexe 1 – Note entreprises

-Annexe 2 – Présentation du projet Interreg B<sup>3</sup> SAPOLL